

Fiche

La cité athénienne comprend presque 400 000 habitants au ^v^e siècle. Tous n'ont cependant pas le même statut, et les citoyens, acteurs de la démocratie, ne sont qu'une minorité. Qu'est-ce qui distingue les citoyens des non-citoyens à Athènes ?

1. Les citoyens à Athènes

- Pour être **citoyen athénien**, plusieurs conditions doivent être remplies : il faut être **né de père athénien** et même, à partir de 451 av. J.-C., de père et mère athénien ; il faut également avoir **plus de 20 ans** et avoir accompli, entre 18 et 20 ans, **un service militaire de deux ans, l'éphébie**, au cours duquel on prête serment à la cité. Ainsi, **la citoyenneté ne concerne que les hommes**. Les filles deviendront des épouses de citoyens. De telles conditions, plutôt restrictives, font que le nombre de citoyens ne dépasse pas **40 000** au ^v^e siècle, soit environ **10 % des habitants** de la cité.
- Les citoyens jouissent d'un certain nombre de **droits** : **droit de propriété, de vote, d'éligibilité**. Ce sont ainsi les seuls à pouvoir posséder une terre ou une maison dans l'enceinte de la cité, à participer au débat démocratique à l'Éclésiā, à pouvoir voter aux élections et à y être élus magistrats ou bouleutes (membres de la Boulē), ou encore à rendre la justice au tribunal de l'Héliée.
- Ces droits font également office de **devoirs**. Les citoyens ont le devoir de **participer à la vie de la cité**, notamment à son gouvernement, et aux fêtes religieuses qui en marquent l'unité. De même, ils doivent **assurer la défense de la cité**, comme hoplites ou rameurs, en fonction de leurs revenus. Mais tous sont **égaux devant la loi**. Enfin, un citoyen pouvait être déchu de sa citoyenneté en cas de faute grave.

2. Les non-citoyens

- Les autres habitants, soit la majorité de la cité, ne bénéficient pas du statut de citoyen, même quand il s'agit des **femmes et enfants de citoyens**. Leur nombre dépasse probablement 100 000 mais leur âge et/ou leur sexe les prive de la citoyenneté. Seules les femmes participent aux fêtes religieuses. Mais leur rôle est sinon **exclusivement domestique**. Selon le philosophe athénien Xénophon, « les dieux ont adapté la nature de la femme aux travaux et aux soins de l'intérieur [...]. Toi qui es une femme, tu devras rester à la maison [...] ». C'est notamment la femme qui gère les esclaves.
- Les citoyens possèdent, comme dans tout le monde antique, des **esclaves**. Au nombre d'environ 100 000, les esclaves n'ont aucun droit et sont la propriété de leur maître. Ils sont considérés, selon le mot d'Aristote, comme des « **instruments vivants** ». Leurs conditions de vie dépendent essentiellement de leur maître et du métier qu'ils occupent : conditions difficiles pour les esclaves des mines d'argent ou de plomb, plus aisée pour les esclaves artisans ou domestiques. Les esclaves **peuvent être vendus, plus rarement affranchis**, c'est-à-dire libérés. Ils deviennent alors des métèques.
- Les **métèques** (du grec *métoikos*, « celui qui a changé de résidence ») sont des **étrangers libres**, installés dans la cité d'Athènes. La plupart d'entre eux sont artisans ou commerçants. Leur statut leur interdit de posséder une terre ou une maison, ou de participer à la vie politique. Ils paient pourtant une **taxe de résidence** et sont tenus de défendre la cité. Leur nombre important – entre 50 et 100 000 selon les sources – en fait un atout important en cas de guerre.